



**Le PERP,
votre enveloppe d'épargne retraite
à remplir chaque année en priorité !**

Cher(e) Adhérent(e),

Résolument déterminé à prendre votre retraite en main, vous avez décidé de souscrire au PERP APERF, Plan d'Épargne Retraite Populaire, créé par l'Association des Anciens Elèves de l'École Nationale d'Administration (AAENA), la Fédération des Grands Corps Techniques de l'Etat (FGCTE) et le Syndicat national des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes, Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics, regroupés au sein de l'aPERF (Association nationale pour l'Épargne Retraite des Fonctionnaires).

Je vous remercie vivement de la confiance que vous nous avez accordée.

Vous le savez le principal avantage de votre PERP aPERF est de vous permettre de préparer votre retraite tout en allégeant votre pression fiscale.

Ainsi, en alimentant votre PERP aPERF, vous pourrez déduire cette année encore de votre revenu net global, tous les versements réalisés dans le cadre de votre contrat (dans la limite de 10% des revenus d'activité et pour un plafond de 24.154 euros et un plancher de 3.019 euros). N'oubliez pas que votre conjoint peut lui aussi bénéficier des avantages du **PERP aPERF qu'il dispose ou non de revenus professionnels. Ainsi il pourra lui aussi déduire du revenu net global du foyer les versements effectués sur son propre contrat PERP dans les mêmes conditions que vous.**

De plus, sachez que si vous n'avez pas utilisé la totalité de vos enveloppes de défiscalisation en 2004 et en 2005, vous pouvez en reconduire le solde l'une des 3 années suivantes.

Dans ces conditions je vous invite à effectuer, avant le 31 décembre 2006, un versement complémentaire à votre Plan d'Épargne Retraite au moyen du bulletin de versement joint.

Merci de bien veiller à apposer votre signature en page 2 de ce document et de bien nous retourner les deux pages qui le composent à :
La Fédération Continentale Service relation clientèle 11 bd Haussmann 75 311 PARIS cédex 09.

Par ailleurs, nos chargés de clientèle sont à votre disposition sur simple appel de votre part au **01.58.38.84.00** pour répondre à vos questions sur votre contrat de l'aPERF.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Sonia Fendler
Directeur du Développement

PS : vous pouvez consulter vos contrats en ligne sur www.perpaperf.org